

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**S'est réuni le 25 septembre 2013 à 20 heures en séance ordinaire,**

### **Ordre du jour :**

1. Approbation de la séance du 5 juin 2013
  2. Désignation d'un secrétaire de séance
  3. Rapport commission de construction
  4. Rapport annuel 2012 du service de l'eau potable (E. Muller)
  5. Rapport annuel 2012 du service de l'assainissement (E. Muller)
  6. Rapport d'activités 2012 du SICTOMME
  7. Coopération intercommunale - Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig : modification des conditions de fonctionnement – modifications statutaires (E. Muller)
  8. Sécurisation entrées de village
  9. Approbation de devis
  10. Divers
- 

## **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 25 septembre 2013**

**Sous la présidence de M. Bruno SIEBERT, Maire,**

**Membres présents :** Hélène DATICHY, Ernest MULLER, Pierre HERZOG, Adjoint, André REGIN, Adrien KIFFEL, Fabienne MEYER, Yves GANDON, Francis BOTZ, Rémy FISCHER,

**Membres absents excusés :** Frédéric ROECKEL, André SCHAEFFER, Mathieu ZOELLER, Brigitte REDONNET, Agnès BORACH-BLANC

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour. Approuvé avec une abstention.

### **34/13 Approbation de la séance du 5 juin 2013**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler concernant le Procès-Verbal de la réunion du 5 juin 2013 qui a préalablement été transmis à chaque conseiller.

Sans observations, on passe à la signature du registre.

### **35/13 Désignation d'un secrétaire de séance**

Le conseil municipal désigne Mme ALTER Anne-Marie en qualité de secrétaire de séance.

### **36/13 Rapport commission de construction**

Monsieur le Maire rend compte des réunions de la commission. Quatre déclarations préalables et deux demandes de permis de construire ont été étudiées.

### **37/13 Rapport annuel 2012 du service de l'eau potable (E. Muller)**

Monsieur MULLER Ernest, Adjoint, présente ce rapport qui ne soulève aucune remarque particulière.

### **38/13 Rapport annuel 2012 du service de l'assainissement (E. Muller)**

Monsieur MULLER Ernest, Adjoint, présente ce rapport qui ne soulève aucune remarque particulière

### **39/13 Rapport d'activités 2012 du SICTOMME**

Monsieur le Maire présente ce rapport qui ne soulève aucune remarque particulière.

### **40/13 Coopération intercommunale – Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig : modification des conditions de fonctionnement – modifications statutaires (E. Muller)**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU l'arrêté préfectoral en date du 31 Décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs ;

VU l'arrêté préfectoral en date 28 Janvier 2002 portant adhésion de la Commune de WOLXHEIM, extension des compétences, changement de dénomination et modification des statuts de la Communauté de Communes de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 2 Août 2002 portant adhésion de la Commune d'AVOLSHEIM, extension des compétences et modification des statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 Décembre 2002 portant adhésion de la commune de DUPPIGHEIM, extension des compétences et modification des statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 12 Mai 2003 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 31 Décembre 2003 portant adhésion de la Commune de DUTTLENHEIM, extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 30 Décembre 2005 portant transfert du siège et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;

- VU l'arrêté préfectoral en date du 21 Décembre 2006 portant modifications statutaires et des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, suite à la définition de l'intérêt communautaire ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 16 Mai 2007 portant extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 16 Février 2009 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 Juin 2010 portant suppression de compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 14 Février 2011 portant toilettage des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 14 Février 2012 portant adhésion, avec effet au 1<sup>er</sup> Mai 2012, de la Commune de STILL et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 20 Février 2013 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG aux Communes de HEILIGENBERG, NIEDERHASLACH et OBERHASLACH, avec effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2014, et modification corrélative de ses Statuts ;

## **I. CONCERNANT LA MODIFICATION DES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

- VU les statuts de la Communauté de Communes et notamment son article 6 portant sur ses compétences ;
- VU la loi N° 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale ;
- VU la loi N° 2010-1563 du 16 Décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales ;
- VU la délibération N° 13-34 du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes, en date du 4 Juillet 2013, portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-17 ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, avec 9 voix Pour et 1 abstention :

accepte de doter la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG des compétences suivantes :

- *Aménagement numérique du territoire : Participation financière aux infrastructures et réseaux de télécommunication à très haut débit,*
- *Participation financière à la gestion d'une épicerie sociale*

## **II. CONCERNANT LES MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**CONSIDERANT** que le paragraphe I de la présente délibération constitue une modification statutaire importante de la Communauté de Communes ;

**VU** la loi N° 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale ;

**VU** la loi N° 2010-1563 du 16 Décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-17 à L.5211-20 ;

**VU** la délibération N° 13-35 du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes, en date du 4 Juillet 2013, adoptant ses nouveaux statuts ;

**VU** dans ce contexte, la rédaction de ces statuts intégrant les modifications susvisées ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

adopte les **NOUVEAUX STATUTS de la Communauté de Communes**, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

### **41/13 Demande de soutien financier (E. Muller)**

Monsieur MULLER Ernest, Adjoint, informe les conseillers que la Paroisse Protestante de Molsheim sollicite un soutien financier de l'ensemble des communes rattachées pour faire face aux travaux de restauration de leur presbytère. Ces travaux portent sur un montant de 25 715 euros.

Après débat, le Conseil Municipal, avec 9 voix Pour et 1 voix Contre :

- donne une suite favorable à la demande de soutien financier,
- fixe le montant de la subvention à verser à la Paroisse Protestante de Molsheim à 500 euros,
- vote la modification budgétaire suivante :
  - subventions diverses - 500 €
  - Paroisse Protestant Molsheim + 500 €

### **42/13 Sécurisation entrées de village**

Monsieur le Maire relance ce dossier, inscrit au Contrat de Territoire, qui a déjà fait

l'objet de nombreux débats sans trouver de solution consensuelle.

Il présente un nouveau projet qui a été mis au point par une commission formée lors de la dernière réunion du Conseil Municipal. Le projet et le devis correspondants sont présentés séance tenante. Ce projet porte sur l'entrée Ouest du village. A noter que, si sa mise en œuvre s'avère concluante, on pourrait s'en inspirer pour sécuriser également l'entrée Est du village.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- retient le projet présenté qui consiste à mettre en place des chicanes écluses avec sens de priorité,
- approuve le devis n° DEV00534 de EG Signalisation d'un montant HT de 5977 euros,
- sollicite la participation financière du Conseil Général et rappelle que ce projet entre dans le cadre des opérations PIL du Contrat de Territoire,
- impute la dépense en section d'investissement, compte 2151, les crédits nécessaires ayant été prévus au Budget Primitif 2013 en autofinancement.

### **43/13 Approbation de devis**

Le conseil municipal approuve le devis n° 98 A/13 (b) de l'entreprise Transroute pour un montant HT de 12 497.20 € pour la réalisation de la voirie définitive Chemin du Rothstein.

### **44/13 Divers**

Monsieur le Maire donne diverses informations :

- état d'avancement du chantier Quai St Jean,
- réalisation prochaine des travaux de voirie rue Gustave Klotz et Chemin du Rothstein,
- démarrage du chantier de la toiture de l'église mi-octobre,
- problème de stationnement au Canal, en face des collectifs,
- information sur l'affaire presbytère d'Ernolsheim/Conseil de Fabrique,
- discussion à propos des travaux de mise aux normes du club house,
- prochaine session fixée au 30 octobre 2013.

Madame Datichy Hélène a été interpellée par un riverain de la rue principale sur la possibilité de réserver des places de stationnement devant leur propriété.

Monsieur REGIN André remercie la commune d'avoir fait libérer la place des pierres pour les vendanges.

La séance est levée à 22 h

Pour extrait conforme

A Wolxheim, le 30 septembre 2013

Le Maire

Bruno SIEBERT